

Bibliothèque municipale de Saint-Félicien et Bibliothèque de Saint-Méthode

**Modification d'une politique de la bibliothèque**

**Entrée en vigueur officielle : 5 septembre 2017**

Afin de répondre à une demande grandissante, il est à noter que le nombre autorisé de renouvellements de vos emprunts passera de 3 à 5.

Toutefois, après avoir atteint ce chiffre, l'abonné devra retourner ces documents (C.D., livres, périodiques) dans les plus brefs délais.

Il est de votre responsabilité à titre d'abonné emprunteur de demander le renouvellement de vos emprunts soit : lors d'une visite à la bibliothèque, par téléphone ou de le faire par le lien Internet.

Pour un meilleur suivi de vos dates, nous vous invitons grandement à utiliser le portail de la bibliothèque pour avoir accès à votre dossier en ligne en tout temps. Les informations importantes s'y retrouvent!

<http://ibistro-stfelicien.cpu.qc.ca/>